

Du registre aux délibérations du *Conseil Communal*, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 27 novembre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Président ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, REDOTTE, TODARO et DUPRIEZ, Mmes KESSELS
et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme. DESCLIN, Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

PROJET DE DELIBERATION

**OBJET : IGRETEC - Assemblée générale ordinaire - 11 décembre 2025 - Ordre du jour
- Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Considérant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IGRETEC ;

Considérant que la Commune de Brugelette a été convoquée à participer à l'Assemblée générale ordinaire D'IGRETEC du 11 décembre 2025 ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal à savoir :

- Madame Isabelle LIEGEOIS
- Madame Cindy SIRAUT
- Monsieur Michaël REDOTTE
- Madame Emerence KESSELS
- Monsieur Fabrice DE VISCH ;
-

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 11 décembre 2025 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voie électronique ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Dernière évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et Plan Stratégique 2026-2028 ;
3. Distribution du second acompte sur dividendes par prélèvement partiel sur les réserves disponibles ;
4. Recommandations du Comité de Rémunération sur le maintien des jetons de présence et indemnités des membres des organes de gestion et du Comité d'Audit ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : D'approuver tous les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 11 décembre 2025 de l'Intercommunale IGRETEC.

Article 2 : De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 27 novembre 2025.

Article 3 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Une copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC (Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi) ;
- au Gouvernement provincial ;
- au Ministre des pouvoirs locaux ;
- aux représentants de la Commune de Brugelette ;
- au Secrétariat général.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,
(s) Isabelle LIÉGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS